

## La Terrasse-Réunion publique n°2

### Objet : réunion publique numéro 2-Projet d'Aménagement et de Développement Durables-Concertation

La réunion publique s'est déroulée en salle polyvalente de la Terrasse. 80 habitants étaient présents pour la deuxième réunion publique du PLU.

Madame le Maire remercie les participants, venus nombreux à la réunion publique de présentation des grandes orientations du PADD. Elle explique que le Plan Local d'Urbanisme a été repris au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et que l'équipe municipale travaille avec le cabinet EPODE depuis le printemps.

Elle explique par ailleurs que cette réunion est également l'occasion d'inviter la population à co-construire le projet de territoire avec les élus, puisque trois ateliers sont organisés suite à la présentation du cabinet EPODE. Madame le Maire laisse la parole à Mme Berger et M. François pour présenter le projet politique.

Mme Berger rappelle le contenu de la procédure PLU et présente le planning envisagé d'ici l'arrêt du PLU, les grandes lignes du diagnostic et le projet politique.

A. François, présente les enjeux liés aux espaces publics, notamment sur le chef-lieu.

Un film d'animation Bimby-Build In My Back Yard (solutions pour division parcellaire et densification) est présenté à la population, le but étant de proposer des solutions en matière d'optimisation de la consommation foncière.

Suite à la présentation plusieurs remarques sont faites :

1/Il est exprimé le fait que le planning énoncé semble très court, d'une part jusqu'au débat du PADD en Conseil Municipal et d'autre part en vue de l'arrêt du PLU. De même la population s'interroge sur la prise en compte des avis et remarques une fois le PLU arrêté.

Mme Berger répond que le planning a été envisagé avec les élus mais que les délais peuvent être modulés. Elle précise que le débat annoncé en Conseil Municipal en Décembre semble tôt, mais que les ateliers d'aujourd'hui seront l'occasion d'alimenter le PADD. De même, elle rappelle que le PADD peut être débattu jusqu'à deux mois avant arrêt.

2/Les habitants notent que le processus de concertation pourrait être plus développé et sont demandeurs d'ateliers et de rencontres pour pouvoir s'exprimer sur leur territoire et la vision qu'ils ont de son avenir à l'horizon du PLU.

Mme Berger et M. François répondent que suite à la présentation et comme expliqué dans la présentation, trois ateliers thématiques sont prévus afin de laisser les habitants s'exprimer et co-construire avec les élus le projet communal. Il s'agit effectivement, d'une part, de réagir face aux orientations proposées et d'anticiper sur les autres phases du PLU que sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les règlements écrits et graphiques.

Cette réunion publique est également la première depuis la reprise du PLU, ainsi une discussion entre EPODE et l'équipe municipale sera engagée concernant les modalités possibles de concertation.

3/Une remarque est faite quant aux déplacements, et aux axes routiers importants. Ceux-ci créent des nuisances pour les habitants, ainsi pourquoi dire que ceux-ci sont un atout pour le territoire.

Un habitant fait remarquer que dans les atouts du territoire il est dit que les axes routiers sont des atouts. Or, les habitants subissent de nombreuses nuisances : congestions des axes, dangerosité, stationnement, intensification du trafic...

Mme Berger explique qu'effectivement ces axes routiers sont facteurs de nuisances mais elle rappelle également que ceux-ci facilitent l'accessibilité à la commune et parallèlement aux bassins d'emplois extérieurs. Ainsi un atout majeur en matière d'attractivité territoriale est également facteur de nuisances et d'externalités négatives.

4/Certains habitants s'interrogent sur la constructibilité des terrains, notamment sur le coteau.

Mme Berger explique que le zonage n'est pas engagé, il s'agit aujourd'hui de réfléchir sur le projet communal. De plus elle rappelle que le PLU est un projet d'intérêt général et non pas particulier. Toutefois, des discussions seront engagées dans l'atelier 2, sur la thématique logement.

Par ailleurs, les questions de constructibilité soulèvent d'autres problématiques pour la commune, comme la prise en compte des risques naturels et d'inondation. Elle rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte la topographie, contrainte non anodine sur la commune. De même, il s'agit de préserver la plaine agricole, au vu des pressions foncières passées et à venir. L'objectif est donc bien d'optimiser le foncier à l'intérieur de la trame urbaine plutôt que de l'étendre.

5/Une remarque est faite sur la prise en compte des corridors écologiques

Mme Berger explique que les corridors écologiques sont des axes de passage de la faune. De grands tracés ont été identifiés correspondants au passage de mammifères, insectes etc...leur permettant de se nourrir, reproduire et de se déplacer. Ainsi, il est important de les préserver, car ils permettent de conserver une biodiversité sur la commune et entre les territoires alentours (massifs etc..)

Les grands corridors écologiques ont été identifiés au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), il s'agit dans le PLU de les prendre en compte, notamment dans le zonage et le règlement écrit : dispositions particulières sur les clôtures par exemple. Bien évidemment ces corridors ont été tracés grosse maille, ainsi l'écologue d'EPODE est venu préciser lors d'un travail de terrain, les sites les plus sensibles.

## Les ateliers :

Trois ateliers ont été proposés :

Atelier 1 : espaces publics, chef-lieu, animé par Antoine François

Atelier 2 : logements, où et comment construire, animé par Camille Berger

Atelier 3 : Se déplacer autrement à la terrasse, animé par Mme le Maire et G.Fievet